

Plan d'Action pour la Cuisson Propre
République de la Côte d'Ivoire

Contexte National	
Environnemental	La Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 462 km² avec 20 000 km² de couverture forestière¹. La forêt dense et humide domine la moitié sud du pays alors que la savane est la végétation principale dans la moitié nord. Selon une étude sur l'évolution de la couverture forestière² du pays, la Côte d'Ivoire aurait perdu plus de 80% de ses forêts de 1960 à nos jours cependant la dernière évaluation des ressources forestières de l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) montre une légère amélioration entre 1990 et 2010 grâce aux plantations forestières qui ont augmenté de 154 329 ha en 1990 à 405 000 ha en 2010³. Les causes principales de déforestation sont : l'expansion des cultures de rentes (café, cacao, hévéa, palmier à huile, banane, ananas, etc.) et des cultures vivrières itinérantes (igname, riz) ; l'exploitation du bois énergie et du bois d'œuvre ; et enfin, les feux de brousse. La part de l'exploitation du bois énergie dans le taux de déforestation est en ce moment inconnu du fait que l'activité reste largement informelle et incontrôlée, mais la FAO estime que sur 10 415 000 m³ de bois exploités en 2011, 8 946 000 étaient destinés au bois de feu⁴. La Deuxième Communication Nationale de la Côte d'Ivoire à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (2010) estimait l'émission de CO₂ liée à la production de charbon de bois à 10 830 tonnes. Cependant, le secteur de la foresterie (dans lequel la production de bois énergie est incluse) reste toujours un puits de carbone pour le pays malgré un taux de déforestation allant de 500 ha/an en région montagneuse à 89 400 ha/an en zone de forêts humides⁵.
Socio-économique	La population ivoirienne était estimée à 22 671 331 habitants en 2014⁶ avec un taux d'accroissement annuel de 2,6%.

¹ <http://www.globalforestwatch.org/country/CIV> (consulté le 23 Aout, 2016)

² Koné et al. (2014) "Evolution de la couverture forestiere de la Côte d'Ivoire des années 1960 au 21^e siècle"

³ FAO (2015), Evaluation des Ressources Forestieres-Côte d'Ivoire

⁴ Idem

⁵ Seconde Communication Nationale, 2010

⁶ RGPH-2014, Institut National de la Statistique

	L'économie est dominée par l'agriculture qui occupe 66% de la population active⁷ et contribue à hauteur de 28% au PIB. Les exportations agricoles principales sont le café et le cacao. Cependant, en termes de contribution au PIB, le secteur tertiaire est en tête de file avec une contribution de 47% grâce à l'expansion de la téléphonie mobile, des activités bancaires et des technologies de l'information et de la communication. Le secteur secondaire se place après l'agriculture avec une contribution de 25%. Il est dominé par le raffinage de pétrole brut, les bâtiments et travaux publics et l'agro-alimentaire⁸. La croissance économique, qui a connu un ralentissement durant les troubles politico-militaires de 2002 à 2010, a repris de l'élan depuis 2012. Les dernières statistiques sur le niveau de pauvreté des ménages montre que le taux de pauvreté est passé de 51% en 2011 à 46% en 2015⁹. L'énergie de cuisson est dominée par le bois-énergie (bois de feu et charbon de bois) qui est utilisé par plus de 70% des ménages, suivi par le gaz butane, lui-même utilisé par 20% des ménages¹⁰. L'utilisation de l'électricité et des énergies alternatives pour la cuisson reste très faible. Il est estimé que 11 millions de m³ de bois sont prélevés annuellement pour le bois de feu et la production de charbon de bois¹¹. 47% des ménages urbains utilisent le charbon bois contre 4% des ménages ruraux. La tendance se renverse pour le bois de feu utilisé par 95% des ménages ruraux contre 35% des ménages urbains¹². Les ménages consomment en moyenne 2kg de charbon de bois et 4,6 kg de bois de feu par jour¹³ soit une dépense journalière de 220 CFA et 106 CFA¹⁴ respectivement pour le charbon de bois et le bois de feu. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'exposition à la pollution provenant de la combustion de combustibles solides (bois de feu, charbon de bois, résidus agricoles) cause des maladies respiratoires et
--	---

⁷ Seconde Communication Nationale, 2010

⁸ http://www.tresor.economie.gouv.fr/13023_Situation-economique-et-financiere (consulté le 2 novembre 2016)

⁹ "Enquete sur le Niveau de Vie des Menages en Cote d'Ivoire-2015", Institut National de la Statistique

¹⁰ SE4All gap analysis

¹¹ Gestion Durable des Ressources Forestieres- Juillet 2015

¹² UNDP, "NAMA Study for Sustainable Charcoal Value Chain in Cote d'Ivoire"

¹³ Idem

¹⁴ Stove+, "Etat des lieux des energies de cuisson en Cote d'Ivoire", 2015

	cardiovasculaires qui peuvent écourter la vie humaine. En 2004, près de 12 500 décès en Côte d'Ivoire étaient attribués à cette pollution¹⁵. La production et le commerce du bois de feu et du charbon de bois font vivre une grande partie de la population mais le nombre exact est inconnu. Selon une étude menée en 2015 par l'organisme Stove +, la filière est dominée par 4 principaux acteurs : 1) propriétaires des surfaces où les arbres poussent ; 2) les exploitants qui partagent la production avec le propriétaire ou qui louent une partie de la surface ou encore qui achètent les arbres sur pied ; 3) les grossistes qui acheminent le bois dans les zones urbaines et enfin 4) les détaillants. Pour les producteurs qui ont participé à l'étude, la vente du bois feu est la principale source de revenu dans leur ménage. La filière de charbon de bois comprend les mêmes acteurs avec l'addition du producteur chargé de la carbonisation. La méthode de carbonisation la plus utilisée est la meule traditionnelle connue pour son faible rendement variant entre 8 à 15%¹⁶. A titre de comparaison, les fours carbonisateurs modernes atteignent un rendement de 20 à 35%. Le gaz butane est subventionné par l'état depuis 1993. Le taux de subvention actuel est d'environ 50%¹⁷. Plus de 90% des ménages d'Abidjan et 56% des ménages dans d'autres zones urbaines utilisent ce combustible. Cependant, le taux de pénétration au niveau national reste faible à cause d'une part d'un manque de décentralisation des centres de remplissage et d'autre part du taux de pauvreté élevé en dehors des grandes villes. Les tailles des bouteilles subventionnées sont de 6kg, 12 kg et 28 kg dont les plus utilisées par les ménages sont les bouteilles de 6 kg et de 12 kg dont la recharge coûte 2 000 CFA et 5 200 CFA respectivement¹⁸. Néanmoins, le coût des bouteilles et des accessoires demeure une barrière financière à l'adoption du gaz butane. Les bouteilles de 6kg et de 12 kg coûtent respectivement 14 000 CFA et 20 000 CFA. Le brûleur et la jupe sont estimés à environ 8 000 CFA¹⁹. Les principaux distributeurs de gaz butane sont ORYX GAZ, PETRO IVOIRE, PETROCI, TOTAL CI et SIMAM CI qui détiennent un peu moins de 85% des
--	--

¹⁵ World Health Organization, "Country Profile of Environmental Burden of Disease-Cote d'Ivoire", 2014

¹⁶ UNDP, "NAMA Study for Sustainable Charcoal Value Chain in Cote d'Ivoire"

¹⁷ Stove+, "Etat des lieux des énergies de cuisson en Cote d'Ivoire", 2015

¹⁸ UNDP, "NAMA Study for Sustainable Charcoal Value Chain in Cote d'Ivoire"

¹⁹ Stove+, "Etat des lieux des énergies de cuisson en Côte d'Ivoire", 2015

	parts du marché ²⁰ . Les autres distributeurs sont : OLA ENERGY, VIVO ENERGY, GROUPE SWANN, ESSENCI, IVOIRE GPL, SAPHYR, SARA PETROLEUM et CORLAY. La consommation de gaz butane par les ménages était estimée à 274 450 tonnes en 2017. La dépense mensuelle en gaz est estimée entre 9 800 et 13 500 CFA ²¹ par ménage.
Politique/institutionnel	L'énergie de cuisson en Côte d'Ivoire est sous la tutelle de deux ministères à savoir le Ministère des Eaux et Forêts pour tout ce qui concerne l'exploitation du bois énergie et le Ministère du Pétrole et de l'Energie pour ce qui est de la politique nationale énergétique et de la gestion des produits pétroliers, dont le gaz butane. L'exploitation du bois et du charbon de bois est régie par le nouveau Code Forestier Ivoirien du 14 juillet 2014, mais plus spécifiquement par le Décret n° 94-368 du 1^{er} juillet 1994 règlementant l'exploitation forestière des bois d'œuvre et d'ébénisterie de service, de feu ou à charbon et de fascinage. Le Décret interdit l'exploitation forestière au-dessus du 8eme parallèle et établit des périmètres d'exploitation forestière d'une superficie minimale de 25 000 ha. Ces périmètres sont attribués aux exploitants forestiers et font l'objet d'un règlement d'exploitation et d'un plan d'aménagement. L'exploitation du bois et du charbon de bois est autorisée à l'intérieur de ces périmètres à condition d'avoir un permis²². La distribution du gaz butane est régie par la loi 92-469 du 30 juillet 1992, portant répression des fraudes en matière de produits pétroliers et des violations aux prescriptions techniques de sécurité et des textes réglementaires dont la plupart ont été révisés lors de l'uniformisation des prix du gaz butane sur le territoire national en 2013. Le combustible est essentiellement importé. L'importation est assurée par la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et la Société Nationale d'Operations Pétrolières de la Cote d'Ivoire (PETROCI). Le stockage est fait par la Société de Gestion des Stocks Pétroliers en Côte d'Ivoire (GESTOCI) et certains distributeurs. Le GPL produit localement provient de la SIR et de PETROCI CI-11 qui fournissent un peu moins de 7% de la consommation totale.

²⁰ Idem

²¹ Stove+, "Etat des lieux des énergies de cuisson en Cote d'Ivoire", 2015

²² <http://www.eauxetforets.gouv.ci/index.php/le-minef/bon-a-savoir/284-dossier-pour-lobtention-du-permis-dexploitation-de-charbon-de-bois-et-de-bois-energie-a-linterieur-des-perimetres-dexploitation-forestiere-et-des-usines-de-transformation-du-bois> (consulté le 8 novembre 2016)

	Outre la législation existante, plusieurs stratégies et programmes traduisent l'objectif national de répondre aux besoins en énergie de cuisson de manière durable et propre. On peut noter par exemple : • Le Plan Stratégique de Développement 2011-2030 pour le secteur des hydrocarbures qui propose d'accroître la capacité de stockage et de distribution du gaz butane par la construction de sphères dans les principaux dépôts du pays et la construction d'un gazoduc reliant Abidjan-Yamoussoukro-Ferkessédougou. Le Plan propose aussi la substitution de gaz butane par le gaz naturel pour les consommateurs industriels afin d'accroître la disponibilité du butane pour les ménages. • Le Programme d'Investissement pour l'Accès aux Services Energétiques en Côte d'Ivoire (PNIASE-CI, 2012) qui prévoyait dans sa composante 2 « Accès à l'énergie moderne de cuisson », d'équiper 500 cantines scolaires en équipements modernes de cuisson en utilisant une source d'énergie renouvelable et de vulgariser les foyers améliorés en milieu rural. • L'Agenda de la Côte d'Ivoire pour l'énergie durable pour tous (SE4All) (en cours de finalisation) qui cite comme objectifs spécifiques en matière d'énergie de cuisson : l'accroissement de la capacité de réception du GPL ; la réduction de la consommation du GPL par les véhicules ; la réduction de la consommation de bois énergie et la promotion du biogaz. L'agenda compte fournir du gaz butane à 67% des ménages et des foyers améliorés à 10% des ménages d'ici 2030. Durant la même période, l'Agenda prévoit qu'au moins 10% du charbon consommé au niveau national sera produit par des méthodes de carbonisation améliorée. • Le Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER) de la Côte d'Ivoire pour la période 2016-2030 qui vise des objectifs similaires aux objectifs de l'initiative SE4All à savoir 10% de la population ayant accès aux foyers améliorés d'ici 2030 ; 90% de la population utilisant des combustibles modernes de cuisson comme le butane, le biogaz, le biochar; et enfin 16% du charbon de bois produit à l'aide de méthodes de carbonisation améliorée. • Le plan d'investissement forestier (PIF) de la Côte d'Ivoire²³ propose dans sa composante 1 de « créer des plantations d'arbres pour bois de feu (et bois industriel) et de soutenir les exploitants actuels à adopter des techniques modernes de carbonisation ». Le Plan vient en appui à la Stratégie Nationale REDD++ adoptée en conseil de gouvernement en novembre 2017.
--	--

²³ République de Côte d'Ivoire, "Plan d'Investissement forestier", 2016

	• Sur le plan régional, le Plan d’Action de l’Alliance Ouest Africaine pour la Cuisson Propre²⁴ (West African Clean Cooking Alliance ou WACCA) vise à fournir une énergie de cuisson, propre, abordable et sûre à 60% de la population dans l’espace CEDEAO d’ici 2020 et à 100% d’ici 2030. Le Plan d’Action est basé sur 6 piliers qui doivent aussi être la base des plans d’actions nationaux. Les piliers se déclinent comme suit : ○ La mise en place d’un cadre politique et réglementaire pour le développement d’une cuisson propre ; ○ Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres ; ○ La promotion de la recherche et du développement pour l’amélioration des technologies efficaces et les équipements de cuisson ; la définition et la mise en œuvre des systèmes d’assurance et de contrôle qualité ; ○ Le renforcement des capacités pour le développement du secteur de la cuisson propre au niveau national et régional ; ○ L’accès au financement dans toute la chaîne de valeur de l’offre et la demande ; ○ La définition et la mise en œuvre d’une stratégie d’intégration de la dimension de genre et d’autonomisation des femmes pour un développement équilibré du secteur de la cuisson propre. En ce qui concerne la capacité nationale dans le domaine de la standardisation, labellisation et test de performance des technologies modernes de cuisson, la Côte d’Ivoire dispose d’un Comité de Normalisation (CIN) qui est chargé entre autres de veiller au contrôle de l’application des normes rendues obligatoires et de coordonner l’élaboration des normes nationales. En outre l’Association Ivoirienne de Normalisation (CODINORM) qui regroupe en son sein des entreprises privées et de l’Etat, est habilitée à certifier les produits dont les normes sont adoptées au niveau national. Bien qu’il soit peu probable que des normes nationales pour les foyers et fours améliorés existent déjà en Côte d’Ivoire le CIN et la CODINORM offrent un cadre institutionnel idéal pour le développement de ces normes.
Les objectifs du pays pour la cuisson propre	

²⁴ ECREEE, “WACCA Action Plan for the Development of a Sustainable Cooking Energy Market in the ECOWAS Region” (draft version)

Au regard du contexte national et des ambitions des différentes politiques, programmes et stratégies, les objectifs de la Côte d'Ivoire pour la cuisson propre se résument comme suit :

Objectif 1 : Accroître la part de la population qui utilise le butane de 20% en 2014 à 36% en 2020 et 67% en 2030 et fournir 1 200 000 tonnes de GPL annuellement pour satisfaire la demande des ménages en GPL.

Justification

L'utilisation du gaz butane occupe une place primordiale dans la stratégie d'accès à la cuisson moderne en Côte d'Ivoire. Ceci s'explique par la position du pays comme producteur de pétrole et de gaz naturel, sa situation géographique et ses capacités logistiques qui favorisent l'importation du GPL par voie maritime et aussi une volonté politique datant des années 90 qui a propulsé le gaz butane comme combustible principal dans les ménages urbains. A l'opposé, d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest où le gaz butane est toujours confronté à l'obstacle d'acceptabilité, en Côte d'Ivoire, la politique de « butanisation » a su éliminer ce préjugé au point où le problème qui se pose maintenant n'est pas l'acceptabilité mais la satisfaction de la demande et le coût d'acquisition des bouteilles. Le pays est en effet bien placé pour atteindre son objectif de fournir du gaz butane à 67% de sa population à condition qu'il accroisse sa capacité de stockage et de distribution.

Objectif 2 : Accroître la part de la population utilisant les foyers améliorés de 6% en 2010 à 10% en 2030

Justification

Le taux de pénétration des foyers améliorés à bois de feu et à charbon de bois reste encore très faible en Côte d'Ivoire ceci malgré une forte utilisation de ces combustibles. Le Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER), l'Agenda SE4All et le Programme d'Investissement pour l'accès aux services énergétiques (PNIASE) proposent tous la promotion des foyers améliorés afin de réduire la demande en bois-énergie.

Objectif 3 : Produire le bois-énergie de manière durable

Justification

Bien qu'il y ait une forte poussée vers l'utilisation du gaz butane, le bois de feu et le charbon de bois resteront les principaux combustibles pour une grande partie de la population. Par conséquent, il est important d'adopter des méthodes d'exploitation durable telles que les plantations de bois-énergie, les systèmes d'aménagement des forêts naturelles et des méthodes de carbonisation améliorée. Le Plan d'investissement forestier (PIF) et l'agenda SE4All sont des stratégies qui contribueront à la mise en œuvre de ces mesures.

Objectif 4 : Valoriser les résidus agricoles en combustible de cuisson

Justification

La Côte d'Ivoire a un énorme potentiel de production « charbon vert » et de biogaz à partir des résidus agricoles provenant du café, du cacao, de la banane, du riz, etc. Il est estimé que les résidus agricoles

s'élèvent en moyenne à 8 millions de tonnes²⁵ par année. Il existe des projets biogaz pour la production d'électricité dans les abattoirs²⁶ et quelques projets pilotes de biogaz comme combustible de cuisson notamment ceux financés par MICROFEM²⁷ mais la technologie est toujours à ses débuts.

Objectif 5 : Assurer que les hommes et les femmes participent de manière équitable à la mise en œuvre du Plan d'Action et bénéficient également des actions proposées

Justification

L'intégration du genre dans la stratégie de cuisson propre est importante pour que le Plan d'Action atteigne son plein potentiel et pour réduire les inégalités qui existent entre les sexes. Cette intégration sera appliquée aussi bien dans les instances de prises de décision (en ce qui concerne le Plan d'Action) que dans les opportunités de formation, de financement et d'accès à l'énergie de cuisson propre.

Objectif 6 : Assurer la mise en œuvre du Plan d'Action

Justification

Certaines mesures doivent être mises en place pour ancrer le Plan d'Action et atteindre tous ses objectifs. Ces mesures comprennent, entre autres, l'établissement d'une entité chargée de réaliser le Plan d'Action, la mobilisation de fonds pour financer les actions énoncées, la promotion de la recherche et du développement et le transfert de technologies et de capacités à travers la sous-région.

Objectif 7 : Connaître l'impact de la mise en œuvre du Plan d'Action

Justification

L'impact du plan d'action sur l'énergie de cuisson en Côte d'Ivoire ne peut être apprécié qu'en établissant un système de suivi et d'évaluation qui permet de mesurer l'efficacité des actions proposées par rapport aux objectifs visés. L'outil de suivi-évaluation permettra aussi d'ajuster les actions durant leur application.

²⁵TechnologyNeedsAssessmentDatabase, "Valorisation des déchets agricoles pour la production de biogaz"

²⁶Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan 2015, "Bourse des projets"

²⁷<http://94.126.173.140/index.cfm?module=Projects&page=SearchResults&SearchText=&CountryID=IVC&RegionID=&FocalAreaIDs=&OperationalProgramIDs=&FullGrant=&RecipientType=&SearchByDate=0&StartMonth=&StartYear=&EndMonth=&EndYear=&ShowMap=No&StartRow=11&MaxRows=10> (consulté le 10 novembre 2016)

Objectif 1 : Accroître la part de la population qui utilise le butane de 20% en 2014 à 36% en 2020 et 67% en 2030 et fournir 1 200 000 tonnes de GPL annuellement pour satisfaire la demande des ménages en GPL

Action 1-1	Description	Accroître la capacité de stockage de GPL
	Justification	La capacité nationale de stockage de gaz butane de la Côte d'Ivoire est de 20 152 tonnes. Pour une consommation nationale de 319 000 tonnes en 2017, ce stockage ne représente que trois (03) semaines de consommation. En l'état actuelle, la capacité totale de stockage de la Côte d'Ivoire devrait être d'environ 53 000 tonnes, pour couvrir deux (02) mois de consommation. En clair, la distribution du gaz butane en Côte d'Ivoire se fait à flux tendu. Dans ces conditions, le marché est immédiatement perturbé, avec son corollaire de difficultés d'approvisionnement les ménages, voire de pénuries, à la moins situation imprévues : retard de butanier, demande ponctuellement forte, arrêt d'un centre emplisseur, indisponibilité d'une ligne de pompage ou d'une capacité de stockage, etc. Or la consommation nationale de gaz butane croît fortement avec un rythme d'environ 15,53 % de 2013 à 2017. Avec un objectif 1 200 000 tonnes de gaz butane consommées annuellement à l'horizon 2030, la Côte d'Ivoire aura besoin d'une capacité totale de stockage de 200 000 tonnes. Le déficit en capacité de stockage de gaz butane de la Côte d'Ivoire pourrait donc être très important, de l'ordre 180 000 tonnes. Il peut être comblé par la construction de 18 000 tonnes de capacité de stockage par an sur 10 ans.
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres.
	Population Cible	Ménages et usagers productifs et institutionnels, Associations de Femmes
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	GESTOCI, PETROCI, Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) et opérateurs privés,
	Coût de l'action	○ 73,8 milliards F CFA pour un total de 26 000 tonnes de stockage de gaz butane à réaliser à Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké et San-Pedro

		○ 462 milliards F CFA pour un total de 154 000 tonnes de stockage de gaz butane ○ Soit un total de 535,8 milliards F CFA pour un total de 180 000 tonnes de stockage de gaz butane.
	Bailleurs de fonds possibles	GESTOCI, PETROCI, Opérateurs privés, Etat de Côte d'Ivoire, partenaires au développement
	Délai d'exécution de l'action	○ 2020 pour les 26 000 tonnes de stockage de gaz butane ○ 2030 (avec des échéances annuelles) pour les 154 000 tonnes de stockage de gaz butane
Action 1-2	Description	Décentraliser l'approvisionnement par la construction de gazoducs et l'implantation de dépôts surtout dans la partie nord du pays
	Justification	Abidjan demeure le cœur de la logistique ivoirienne de la distribution du gaz butane. Elle concentre 11 des 15 centres emplisseurs que compte le pays et plus de 98 % des 20 152 tonnes de capacité de stockage de gaz butane. De même Abidjan et sa banlieue représente le plus grand pôle de consommation de gaz butane. Avant 2013, ils représentaient plus de 85 % de la consommation nationale de gaz butane, grâce non seulement au pouvoir d'achat élevé dans la capitale et sa banlieue, mais aussi à la disponibilité du combustible. En 2013, le Gouvernement a décidé de l'uniformisation du prix du gaz butane sur l'ensemble du territoire national, éliminant ainsi les disparités liées au prix entre Abidjan et les localités de l'intérieur du pays. Suite de cette mesure, la consommation de gaz butane à l'intérieur du pays a fortement augmenté, avec une baisse progressive de la part d'Abidjan et de sa banlieue dans la consommation nationale. Aujourd'hui, cette part est inférieure à 60 %. De même un accroissement de la disponibilité du gaz butane à l'intérieur du pays augmentera la consommation de gaz butane par les populations à l'intérieur du pays.
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres.
	Population Cible	Ménages et usagers productifs et institutionnels en dehors d'Abidjan et de sa banlieue, Associations de Femmes
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	DGH, GESTOCI, PETROCI et distributeurs de gaz butane

	Coût de l'action	○ 213 429 234,04 Euro (140 milliards F CFA) pour le gazoduc GPL Abidjan-Yamoussoukro-Bouaké, ○ 44 210 341,34 Euro (29 milliards FCFA) pour des centres emplisseurs dans 10 localités de l'intérieur du pays ○ Soit un coût total de 257 638 800 Euro (169 milliards F CFA)
	Bailleurs de fonds possibles	PETROCI, Etat, investisseurs privés, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	2020
Action 1-3	Description	Subventionner des bouteilles de gaz pour les nouveaux usagers, spécialement dans les zones à faible utilisation de gaz butane
	Justification	La politique de vulgarisation du gaz butane en Côte d'Ivoire s'est faite avec des mesures sociales. Il s'agit de l'importante subvention du prix du gaz butane, mais aussi de la suppression de la TVA et de la prise en charge du transport. Cependant, le coût d'acquisition de la bouteille de gaz butane constitue un frein à l'utilisation du gaz butane par les ménages à faible revenu. En effet, le prix de la bouteille de 6 kg varie entre 12 000 et 16 000 F CFA, tandis que celui de la bouteille de gaz butane de 12 kg est compris entre 24 000 et 28 000 F CFA. Il serait donc bon de renforcer la politique de vulgarisation du gaz butane par la mise en place de subvention sur les bouteilles de gaz butane pour les ménages à faibles revenus.
	Pillier du Plan d'Action Régional Correspondant	La mise en place d'un cadre politique et réglementaire pour le développement d'une cuisson propre
	Population Cible	Ménages à faible revenu, les femmes en zone urbaine et périurbaine
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère en charge de l'Economie et des Finances, Ministère en charge du Budget, DGH

	Coût de l'action	4 390 544,24 Euro (2,88 milliards FCFA) par an pour l'exonération des droits de douane et taxes sur les bouteilles de gaz butane importées
	Bailleurs de fonds possibles	PIP de l'Etat, Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	De 2020 à 2030
Action 1-4	Description	Mise en place d'un fonds de garantie pour financer les actions 1, 2 et 3 ci-dessus
	Justification	La mise en œuvre des actions 1, 2 et 3 nécessitera la mobilisation de ressources financières importantes, qui pourraient provenir de différentes sources (Etat ivoirien, secteur privé, bailleurs de fonds internationaux, etc.). Il peut donc se poser des problèmes de coordination des efforts ou de gouvernance tout simplement. La création d'un fonds spécial pour ces actions pourrait faciliter la participation des différentes parties et la mise en place d'un système de gestion efficace et transparent.
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	L'accès au financement dans toute la chaîne de valeur de l'offre et la demande
	Population Cible	PETROCI, GESTOCI et distributeurs de gaz butane
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère en charge de l'Economie et des Finances, Ministère en charge du Budget et la DGH
	Coût de l'action	152 449 452,89 Euro (100 milliards F CFA) pour l'alimentation du fonds
	Bailleurs de fonds possibles	PIP et Institution financières (BAD,SFI,BM,BOAD,KFW, Fonds Vert,GGKP...), Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	2019
Action 1-5	Description	Lutter contre l'usage du gaz butane comme carburant automobile par la mise en place d'un cadre réglementaire pour réprimer cette fraude
	Justification	Le gaz butane a été vulgarisé pour les ménages, et surtout afin de préserver le couvert végétal ivoirien.

		Mais la subvention instituée pour le rendre compétitif par rapport au bois de chauffe ou au charbon de bois, l'a finalement rendu plus compétitif que le gasoil et l'essence super. Ainis, de nombreux transporteurs (et même des particuliers) préfèrent utiliser le gaz butane comme carburant automobile plutôt que d'utiliser le gasoil ou l'essence, prévu à cet effet. La consommation journalière de gaz butane d'un véhicule de transport est estimée à 3 ou 4 bouteilles de gaz butane de 6 kg, soit une consommation mensuelle estimée à 78 ou 104 bouteilles de gaz butane de 6 kg. Ainsi, un véhicule a une consommation qui représenterait au mieux 19 ou 26 52 fois celle d'un ménage, sion 36 ou 52 fois celle d'un ménage. En conséquence, l'utilisation du gaz butane comme carburant automobile prive les ménages de gaz butane, consomme une part importante de la subvention sur le gaz butane et crée aussi une forte insécurité dans l'utilisation du gaz butane. En dépit de son interdiction, le phénomène progresse. Il concerne aujourd'hui au moins vingt-six (26) villes du pays, avec un parc total estimé à 6 600 véhicules de transport et un surcoût de la subvention estimé à 9 634 800 Euro (6,32 milliards F CFA) en 2017. La réglementation en place n'est donc pas efficace : elle n'est pas assez forte, elle n'est pas consensuelle, elle ne prévoit pas de sanction, elle n'a pas de modalité d'application.
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	La mise en place d'un cadre politique et réglementaire pour le développement d'une cuisson propre.
	Population Cible	Distributeurs de gaz butane, les transporteurs et les ménages
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Direction Generale des Hydraucarbures (DGH)
	Coût de l'action	15 244,95 Euro (10 000 000 (10 millions) F CFA) pour les honoraires d'un cabinet juridique
	Bailleurs de fonds possibles	Etat ivoirien, partenaires au développement

	Délai d'exécution de l'action	2019
Objectif 2 : Accroître la part de la population utilisant les foyers améliorés de 6% en 2010 à 10% en 2030		
Action 2-1	Description	Mener une campagne de sensibilisation des foyers améliorés
	Justification	La méconnaissance des foyers améliorés est l'une des raisons qui justifient leur faible utilisation.
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres
	Population Cible	Ménages et usagers productifs et institutionnels, les femmes précisément celles des zones rurales
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Direction Generale de l'Energie (DGE) Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) à travers ses IFEF ²⁸ et Centres sociaux.
	Coût de l'action	152 449,45 Euro (100 millions F CFA) par an (valeur modifiable après la production du document de stratégie de sensibilisation prévu par l'appui institutionnel d'ENERGOS 1)
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	Annuel jusqu'en 2025
Action 2-2	Description	Former et équiper 100 artisans et potières à la production de foyers améliorés métallique-céramique
	Justification	Parmi les obstacles à la diffusion de foyers améliorés, figure la faible capacité technique des artisans à produire des Foyers de qualité à rendement élevé (30 à 45%)
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le renforcement des capacités pour le développement du secteur de la cuisson propre au niveau national et régional

²⁸ IFEF=Institution de Formation et d'Education Féminine

Ce sont des structures habilitées à faire des sensibilisations, formations et elles sont en contact avec les femmes, les groupements de femmes, les familles, la Communauté, les leaders religieux...

	Population Cible	Artisans locaux, Associations des potières, les femmes
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère en charge de l'artisanat et la Direction Generale de l'Energie IFEF (MFFE)
	Coût de l'action	99 092,14 Euro (65 000 000 F CFA)
	Bailleurs de fonds possibles	budget de l'Etat, partenaires bi et multilateraux.
	Délai d'exécution de l'action	2022
Action 2-3	Description	Mettre en place un mecanisme d'accès au crédit pour le financement des fabricants de foyers améliorés
	Justification	L'accès au credit est difficile en general mais plus particulierement pour les fabricants de foyers améliorés qui, pour la plupart, evoluent dans l'informel.
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	L'accès au financement dans toute la chaîne de valeur de l'offre et la demande
	Population Cible	Fabricants de foyers améliorés, les femmes potières
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Direction Generale de l'Energie (DGE)
	Coût de l'action	15 244,95 Euro (10 000 000 (10 millions) F CFA)
	Bailleurs de fonds possibles	le FONAME, le budget de l'Etat, les partenaires bi et multilateraux
	Délai d'exécution de l'action	2020
Action 2-4	Description	Subventionner les foyers améliorés afin de les rendre accessibles pour tous.
	Justification	Etant donné que les foyers améliorés sont utilisés en zones rurales et en zones peri-urbaines où le pouvoir d'achat est très faible, il importe de mettre en place un mecanisme facilitant l'acquisition des foyers par les populations de ces zones.

	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	La mise en place d'un cadre politique et réglementaire pour le développement d'une cuisson propre.
	Population Cible	Importateur, fabricants et distributeurs de foyers améliorés, femmes potières
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère en Charge du Budget
	Coût de l'action	5 558 307,05 Euro (4 milliards F CFA)
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaire bi et multilatéraux, Fonds vert climat
	Délai d'exécution de l'action	De 2020 à 2030

Objectif 3 : Produire le bois-énergie de manière durable

Action 3-1	Description	Créer des plantations pour le bois-énergie
	Justification	L'exploitation actuelle du bois-énergie n'est pas durable à long terme. La création de plantations pourrait alléger la pression exercée sur les forêts ivoiriennes. Les femmes doivent être impliquées dans le processus de planting d'arbres.
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres
	Population Cible	Exploitants et femmes exploitantes de bois énergie, propriétaires terriens.
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère des Eaux et Forêts, SODEFOR
	Coût de l'action	609 797,81 Euro (400 millions FCFA) pour 500 ha créé
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux

	<table><tr><td>Délai d'exécution de l'action</td><td>Annuel jusqu'en 2030</td></tr></table>	Délai d'exécution de l'action	Annuel jusqu'en 2030															
Délai d'exécution de l'action	Annuel jusqu'en 2030																	
Action 3-2	<table><tr><td>Description</td><td>Etablir des périmètres d'exploitation spécifiquement pour le bois-énergie, assortis d'un plan d'aménagement qui respecte la capacité de régénération des arbres</td></tr><tr><td>Justification</td><td>La forêt naturelle peut être exploitée de manière durable si le bois est prélevé selon la capacité de régénération de la forêt. Pour ce faire, un plan d'aménagement doit être mis en place pour des périmètres bien déterminés.</td></tr><tr><td>Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant</td><td>Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres</td></tr><tr><td>Population Cible</td><td>Exploitant et exploitantes de bois-énergie</td></tr><tr><td>Entité responsable pour l'exécution de l'action</td><td>Ministère des Eaux et Forêts</td></tr><tr><td>Coût de l'action</td><td>304 898,91 Euro (200 000 000 (200 millions) FCFA)</td></tr><tr><td>Bailleurs de fonds possibles</td><td>Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux</td></tr><tr><td>Délai d'exécution de l'action</td><td>2020</td></tr></table>	Description	Etablir des périmètres d'exploitation spécifiquement pour le bois-énergie, assortis d'un plan d'aménagement qui respecte la capacité de régénération des arbres	Justification	La forêt naturelle peut être exploitée de manière durable si le bois est prélevé selon la capacité de régénération de la forêt. Pour ce faire, un plan d'aménagement doit être mis en place pour des périmètres bien déterminés.	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres	Population Cible	Exploitant et exploitantes de bois-énergie	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère des Eaux et Forêts	Coût de l'action	304 898,91 Euro (200 000 000 (200 millions) FCFA)	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux	Délai d'exécution de l'action	2020	
Description	Etablir des périmètres d'exploitation spécifiquement pour le bois-énergie, assortis d'un plan d'aménagement qui respecte la capacité de régénération des arbres																	
Justification	La forêt naturelle peut être exploitée de manière durable si le bois est prélevé selon la capacité de régénération de la forêt. Pour ce faire, un plan d'aménagement doit être mis en place pour des périmètres bien déterminés.																	
Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres																	
Population Cible	Exploitant et exploitantes de bois-énergie																	
Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère des Eaux et Forêts																	
Coût de l'action	304 898,91 Euro (200 000 000 (200 millions) FCFA)																	
Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux																	
Délai d'exécution de l'action	2020																	
Action 3-3	<table><tr><td>Description</td><td>Initier un projet pilote pour tester les technologies de carbonisation améliorés</td></tr><tr><td>Justification</td><td>Une carbonisation à rendement plus élevé que les pratiques actuelles peut réduire la quantité de bois utilisé dans la production de charbon de bois</td></tr><tr><td>Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant</td><td>Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres</td></tr><tr><td>Population Cible</td><td>Producteurs et productrices de charbon de bois</td></tr></table>	Description	Initier un projet pilote pour tester les technologies de carbonisation améliorés	Justification	Une carbonisation à rendement plus élevé que les pratiques actuelles peut réduire la quantité de bois utilisé dans la production de charbon de bois	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres	Population Cible	Producteurs et productrices de charbon de bois									
Description	Initier un projet pilote pour tester les technologies de carbonisation améliorés																	
Justification	Une carbonisation à rendement plus élevé que les pratiques actuelles peut réduire la quantité de bois utilisé dans la production de charbon de bois																	
Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres																	
Population Cible	Producteurs et productrices de charbon de bois																	

	Entité responsable pour l'exécution de l'action	DGE, Ministère des eaux et Forêts, CNRA, Collectivités territoriales (Conseils régionaux)	
	Coût de l'action	60 979,78 Euro (40 000 000 (40 millions) FCFA)	
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux	
	Délai d'exécution de l'action	2020-2021	
Action 3-4	Description	Former les producteurs de charbon de bois dans l'utilisation des technologies de carbonisation améliorée	
	Justification	Une vulgarisation des méthodes de carbonisation efficaces demandera forcément une formation des producteurs et un appui financier	
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le renforcement des capacités pour le développement du secteur de la cuisson propre au niveau national et régional	
	Population Cible	les producteurs et productrices de charbon de bois	
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère des eaux et forêts, Ministère en charge de l'artisanat, CNRA, Collectivités territoriales (Conseils régionaux)	
	Coût de l'action	7 622,47 Euro (5 000 000 (5 millions) FCFA) /an	
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux, GIZ	
	Délai d'exécution de l'action	2020-2030	
Action 3-5	Description	Développer ou adopter des normes pour les technologies de carbonisation améliorée et créer un système de certification	
	Justification	Comme pour les foyers améliorés, la certification sera nécessaire pour mettre la clientèle en confiance	

	Pillier du Plan d'Action Régional Correspondant	La promotion de la recherche et du développement pour l'amélioration des technologies efficaces et les équipements de cuisson ; la définition et la mise en œuvre des systèmes d'assurance et de contrôle qualité	
	Population Cible	Fabricants et distributeurs de technologies de carbonisation	
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	CODINORM, CNRA, DGE, Universités, INP HB	
	Coût de l'action	35 978,07 Euro (23,6 millions de F CFA)	
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux	
	Délai d'exécution de l'action	2020-2021	
Objectif 4 :Valoriser les résidus agricoles en combustible de cuisson			
Action 4-1	Description	Renforcer la capacité de production des entreprises locales qui fabriquent des briquettes à base de résidus agricoles	
	Justification	La transformation de résidus agricole en combustible de cuisson est à ses débuts. La sociétéTassouma Briquette ²⁹ par exemple pourrait bénéficier d'un support financier pour accroitre sa production et élargir sa clientèle au-delà des usagers productifs.	
	Pillier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres	
	Population Cible	Entreprises de transformation existantes, les femmes et coopératives de femmes	
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère en charge de l'artisanat, le MFFE, DGE	
	Coût de l'action	7 622,47 Euro (5 000 000 (5 millions) FCFA) /an	

²⁹http://ecosurafrique.com/what_weinvest_detail.php?id=13 (consulté le 10 novembre 2016)

	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	2022
Action 4-2	Description	Subventionner la production locale de brique de biomasse afin de rendre accessible le prix de vente
	Justification	Les régions à forte production agricole pourraient bénéficier de l'expérience de Tassouma Brique de biomasse pour décentraliser la production
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres
	Population Cible	Promoteurs et promotrices privés, les Groupements de femmes rurales
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère en charge du budget, DGE, FONGEP
	Coût de l'action	25 916,41 Euro (17 000 000 (17 millions) FCFA) /an
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux et investisseurs privés
	Délai d'exécution de l'action	2021
Action 4-3	Description	Sensibiliser les populations sur l'utilisation des briques
	Justification	Une substitution de bois et charbon de bois par les briques demandera une forte sensibilisation des populations.
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres
	Population Cible	Ménages, usagers productifs et institutionnels, les Groupements de femmes rurales

	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Direction Generale de l'Energie Le MFFE, Collectivités territoriales (Conseils régionaux)
	Coût de l'action	304 898,91 Euro (200 millions F CFA) (valeur modifiable après la production du document de stratégie de sensibilisation prévu par l'appui institutionnel d'ENERGOS 1)
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	2021-2022
Action 4-4	Description	Réaliser un projet pilote de bio digesteurs alimentés aux résidus agricoles et agropastorales
	Justification	Si l'action 4 est satisfaisante, un projet pilote permettrait d'apprécier la performance de la technologie, l'acceptabilité, les difficultés, etc. avant d'entamer une vulgarisation
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres
	Population Cible	Ménages, usagers productifs et institutionnels, les Groupements de femmes rurales
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Direction Generale de l'Energie, Ministère en charge de l'agriculture, des ressources halieutiques
	Coût de l'action	115 Euro /m ³ installé soit 75 000 /m ³ installé, soit pour 20 biodigesteurs de 50 m ³ soit 75 millions de F CFA (114 000 Euro)
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	2021-2022
Action 4-5	Description	Sensibiliser les ménages et producteurs agricoles sur l'utilisation des bio digesteurs

	Justification	Les ménages agricoles et producteurs agricoles devront être sensibilisé pour assurer l'acceptabilité de la technologie
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le développement de marchés du bois durablement produits, des foyers améliorés, des combustibles alternatifs modernes et propres
	Population Cible	Ménages et producteurs agricoles, Association des Femmes
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Direction Generale de l'Energie MFFE
	Coût de l'action	304 898,91 Euro (200 000 000 (200 millions) F CFA) (valeur modifiable après la production du document de stratégie de sensibilisation prévu par l'appui institutionnel d'ENERGOS 1)
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	2022-2023
Objectif 5 : Assurer que les hommes et les femmes participent de manière equitable à la mise en œuvre du Plan d'Action et bénéficient également des actions proposées		
Action 5-1	Description	Recruter un expert genre dans l'entité qui sera responsable de la mise en œuvre du Plan d'Action
	Justification	L'entité responsable de la mise en œuvre du Plan d'Action devra avoir la capacite en ressource humaine à intégrer le genre dans les actions.
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	La définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration de la dimension de genre et d'autonomisation des femmes pour un

		développement équilibré du secteur de la cuisson propre	
	Population Cible	Les experts genre nationaux	
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministere en charge de l'Energie et des Hydrocarbures, Ministère en charge de la femme (MFFE)	
	Coût de l'action	359 475,81 Euro (235 800 000 FCFA)	
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux	
	Délai d'exécution de l'action	Annuel jusqu'en 2030	
Action 5-2	Description	Former les autres membres de l'entité en matiere de genre	
	Justification	Tous les membres de l'entité responsable de la mise en œuvre du Plan d'Action devront acquérir des notions en matiere de genre afin d'en faciliter son application	
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	La définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration de la dimension de genre et d'autonomisation des femmes pour un développement équilibré du secteur de la cuisson propre	
	Population Cible	Les membres de l'entité responsable de la mise en œuvre du Plan d'Action	
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère en charge de la femme	
	Coût de l'action	30 489,89 Euro (20 000 000 (20 millions) F CfA) (pour 01 formation)	
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux	
	Délai d'exécution de l'action	2020	

Action 5-3	Description	Créer des guides sur l'intégration du genre dans le secteur de la cuisson propre
	Justification	Des outils doivent être créés pour aider les promoteurs à intégrer le genre dans leurs activités
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	La définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration de la dimension de genre et d'autonomisation des femmes pour un développement équilibré du secteur de la cuisson propre
	Population Cible	Promoteurs qui vont développer des projets dans le cadre du Plan d'Action
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère en charge de la femme
	Coût de l'action	1 524,49 Euro (1 000 000 (1 million) FCFA)
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	2020
Objectif 6 : Assurer la mise en œuvre du Plan d'Action		
Action 6-1	Description	Mettre en place une plate-forme des parties prenantes pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action et plaider pour le secteur
	Justification	Une entité doit être en charge du Plan d'Action pour servir d'interlocuteur avec les bailleurs de fonds, les promoteurs de projets et les bénéficiaires et en même temps assurer la mise en œuvre des actions
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	La mise en place d'un cadre politique et réglementaire pour le développement d'une cuisson propre.
	Population Cible	Les parties prenantes du secteur de la cuisson propre

	Entité responsable pour l'exécution de l'action	DGE et DGH
	Coût de l'action	15 244,95 Euro (10 000 000 (dix millions) FCFA)
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	2020
Action 6-2	Description	Mener une étude de marché sur l'énergie de cuisson en Côte d'Ivoire
	Justification	En dehors du GPL, les opportunités d'investissement dans l'énergie de cuisson restent opaques à cause du manque de données et du manque de compréhension du secteur. Une étude de marché serait un premier pas pour intéresser le secteur privé.
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	L'accès au financement dans toute la chaîne de valeur de l'offre et la demande
	Population Cible	Tous les acteurs des différentes chaînes de valeurs de l'énergie de cuisson
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	DGE
	Coût de l'action	76 224,73 Euro (50 000 000 (50 millions) F CFA)
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	2022
Action 6-3		

Action 6-3	Description	Organiser une table ronde avec les bailleurs de fonds potentiels pour mobiliser le financement du Plan d'Action	
	Justification	La table ronde permettra d'identifier les sources de financement et les conditions de financement des bailleurs	
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	L'accès au financement dans toute la chaîne de valeur de l'offre et la demande	
	Population Cible	Le gouvernement de la Cote d'Ivoire, les organismes d'aide au développement, les institutions financières nationales et internationales, le secteur privé	
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	DGE –DGH-CN REDD, Ministère en charge du budget, Ministère de l'économie et des finances	
	Coût de l'action	76 224,73 Euro (50 000 000 (50 millions) F CFA)	
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux	
	Délai d'exécution de l'action	2020	
Action 6-4	Description	Promouvoir la recherche et le développement (R & D) des technologies de cuisson	
	Justification	Le R&D servira à améliorer les technologies existantes et à innover	
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	La promotion de la recherche et du développement pour l'amélioration des technologies efficaces et les équipements de cuisson ; la définition et la mise en œuvre des systèmes d'assurance et de contrôle qualité	

	Population Cible	Fabricants et fabricantes de foyers améliorés ; les instituts de recherche	
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère en charge de la recherche scientifique, DGE et CN-REDD+,	
	Coût de l'action	FONAME	
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux	
	Délai d'exécution de l'action	2020 à 2030	
Action 6-5	Description	Organiser des activités de renforcement de capacité et de transfert de connaissances au moins une fois par année durant les 5 prochaines années	
	Justification	Ces activités permettront repandre les connaissances en matière de cuisson propre au niveau national et regional	
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le renforcement des capacités pour le développement du secteur de la cuisson propre au niveau national et régional	
	Population Cible	Fabricants et fabricantes de foyers améliorés, producteurs et productrices de combustibles alternatifs, chercheurs	
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	DGE et/ou CN-REDD+	
	Coût de l'action	7 622,47 Euro (5 000 000 (5 millions) FCFA)	
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux	
	Délai d'exécution de l'action	2020	
Action 6-6			
	Description	Créer et rendre opérationnel un programme d'Information, d'Education et Communication	

			pour le Changement des Mentalités et des Comportements (IEC-CM/CC)
		Justification	Plusieurs projets ou actions n'ont pas duré dans le temps et ce sont soldés par des échecs aussi bonnes soient-ils. En effet, pour l'exécution des projets ou actions, les cordonnateurs font des campagnes de sensibilisation qui n'ont pas d'effet à long terme sur les populations. Un programme IEC-CM/CC est une approche efficace, intégrée et participative qui aboutit à des résultats durables dans le temps.
		Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le renforcement des capacités pour le développement du secteur de la cuisson propre au niveau national et régional
		Population Cible	Ménages et usagers productifs et institutionnels
		Entité responsable pour l'exécution de l'action	DGE et DGH, Ministère de l'enseignement
		Coût de l'action	76 224,73 Euro (50 000 000 (50 millions) FCFA)
		Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
		Délai d'exécution de l'action	Annuel jusqu'en 2025
Action 6-7		Description	Créer des modules de formation à l'attention des élèves des lycées techniques et professionnels
		Justification	Ces activités permettront repandre les connaissances en matière de cuisson propre au niveau national et regional
		Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	Le renforcement des capacités pour le développement du secteur de la cuisson propre au niveau national et régional
		Population Cible	Ménages et usagers productifs et institutionnels
		Entité responsable pour l'exécution de l'action	Ministère en charge de l'enseignement technique et professionnel
		Coût de l'action	0 FCFA
		Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux

		Délai d'exécution de l'action	Annuel jusqu'en 2025	
Objectif 7 : evaluer l'impact de la mise en œuvre du plan d'action				
Action 7-1	Description	Elaborer un plan de suivi et de rapportage		
	Justification	Le plan permettra de déterminer les indicateurs à mesurer pour chaque action, la fréquence de suivi et l'entité responsable du suivi et du rapportage		
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	La promotion de la recherche et du développement pour l'amélioration des technologies efficaces et les équipements de cuisson ; la définition et la mise en œuvre des systèmes d'assurance et de contrôle qualité		
	Population Cible	Sans objet		
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	DGE, DGH et Collectivités territoriales (Conseils régionaux)		
	Coût de l'action	10 000 000 (dix millions) FCFA		
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux		
	Délai d'exécution de l'action	*		
Action 7-2	Description	recruter un cabinet indépendant pour évaluer l'impact du plan d'action.		
	Justification	Le suivi-évaluation doit être confié à une équipe compétente et indépendante de l'équipe de mise en œuvre pour des résultats objectifs et transparents.		
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	La promotion de la recherche et du développement pour l'amélioration des technologies efficaces et les équipements de cuisson ; la définition et la mise en œuvre des systèmes d'assurance et de contrôle qualité		

	Population Cible	Agents de suivi-évaluation, bureau de suivi-évaluation
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	DGE et DGH
	Coût de l'action	22 867,42 Euro (15 000 000 (15 millions)FCFA)
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	2030
Action 7-3	Description	Mettre en œuvre le plan de suivi
	Justification	La mise en œuvre du plan de suivi permettra de connaître les impacts du Plan d'Action et d'ajuster les actions en conséquence
	Pilier du Plan d'Action Régional Correspondant	La promotion de la recherche et du développement pour l'amélioration des technologies efficaces et les équipements de cuisson ; la définition et la mise en œuvre des systèmes d'assurance et de contrôle qualité
	Population Cible	Les exécutants du Plan d'Action et les bénéficiaires
	Entité responsable pour l'exécution de l'action	DGE et DGH CI764663 RV9999
	Coût de l'action	15 244,95 Euro (10 000 000 (10 millions) FCFA) /an
	Bailleurs de fonds possibles	Budget de l'Etat, partenaires bi et multilatéraux
	Délai d'exécution de l'action	Dès la mise en œuvre du présent plan d'actions

MATRICE SYNTHETIQUE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA CUISSON PROPRE

Objectifs	Actions	Entités responsables pour l'exécution des actions	Coûts	Délai
Objectif 1 : Accroître la part de la population qui utilise le butane de 20% en 2014 à 36% en 2020 et 67% en 2030 et fournir 1 200 000 tonnes de GPL annuellement pour satisfaire la demande des ménages en GPL.	Action 1 : Accroître la capacité de stockage de GPL	GESTOCI, PETROCI, Opérateurs privés, Etat de Côte d'Ivoire, partenaires au développement	○ 73,8 milliards F CFA pour un total de 26 000 tonnes de stockage de gaz butane à réaliser à Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké et San-Pedro ○ 462 milliards F CFA pour un total de 154 000 tonnes de stockage de gaz butane Soit un total de 535,8 milliards F CFA pour un total de 180 000 tonnes de stockage de gaz butane.	○ 2020 pour les 26 000 tonnes de stockage de gaz butane 2030 (avec des échéances annuelles) pour les 154 000 tonnes de stockage de gaz butane
	Action 2 : Décentraliser l'approvisionnement par la construction de gazoducs et l'implantation de dépôts surtout dans la partie nord du pays	DGH, GESTOCI, PETROCI et distributeurs de gaz butane	213 429 234,04 Euro (140 milliards F CFA) pour le gazoduc GPL Abidjan-Yamoussoukro-Bouaké, 44 210 341,34 Euro (29 milliards FCFA) pour des centres emplisseurs dans 10 localités de l'intérieur du pays Soit un coût total de 257 638 800 Euro (169 milliards F CFA)	2020
	Action 3 : Subventionner des bouteilles de gaz pour les nouveaux usagers, spécialement dans les zones à faible utilisation de gaz butane	Ministère en charge de l'Economie et des Finances, Ministère en charge du Budget, DGH	4 390 544,24 Euro (2,88 milliards FCFA) par an pour l'exonération des droits de douane et taxes sur les bouteilles de gaz butane importées	De 2020 à 2030
	Action 4 : Mise en place d'un fonds de garantie pour financer les actions 1, 2 et 3 ci-dessus	PETROCI, GESTOCI et distributeurs de gaz butane	152 449 452,89 Euro (100 milliards F CFA) pour l'alimentation du fonds	2019
	Action 5 : Lutter contre l'usage du gaz butane comme carburant automobile par la mise en place d'un cadre réglementaire pour réprimer cette fraude	Direction Générale des Hydrocarbures	15 244,95 Euro (10 millions F CFA) pour les honoraires d'un cabinet juridique	2019

Objectif 2 : Accroître la part de la population utilisant les foyers améliorés de 6% en 2010 à 10% en 2030	Action 1 : Mener une campagne de sensibilisation des foyers améliorés	Direction Générale de l'Energie (DGE) Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) à travers ses IFEF (Institution de Formation et d'Education Féminine) et Centres sociaux.	152 449,45 Euro (100 millions F CFA) par an (valeur modifiable après la production du document de stratégie de sensibilisation prévu par l'appui institutionnel d'ENERGOS 1)	Annuel jusqu'en 2025
	Action 2 : Former et équiper 100 artisans et potières à la production de foyers améliorés métallique-céramique	Ministère en charge de l'artisanat et la Direction Générale de l'Energie IFEF (MFFE)	99 092,14 Euro (65 000 000 F CFA)	2022
	Action 3 : Mettre en place un mécanisme d'accès au crédit pour le financement des fabricants de foyers améliorés	Direction Générale de l'Energie (DGE)	15 244,95 Euro (10 000 000 F CFA)	2020
	Action 4 : Subventionner les foyers améliorés afin de les rendre accessibles pour tous.	Ministère en Charge du Budget	5 558 307,05 Euro (4 milliards F CFA)	De 2020 à 2030

Objectif 3 : Produire le bois-énergie de manière durable	Action 1 : Créer des plantations pour le bois-énergie	Ministère des Eaux et Forêts, SODEFOR	609 797,81 Euro (400 millions FCFA) pour 500 ha créé	Annuel jusqu'en 2030
	Action 2 : Etablir des périmètres d'exploitation spécifiquement pour le bois-énergie, assortis d'un plan d'aménagement qui respecte la capacité de régénération des arbres	Ministère des Eaux et Forêts	304 898,91 Euro (200 000 000 FCFA)	2020
	Action 3 : Initier un projet pilote pour tester les technologies de carbonisation améliorée	DGE, Ministère des eaux et Forêts, CNRA, Collectivités territoriales (Conseils régionaux)	60 979,78 Euro (40 millions de FCFA)	2020-2021
	Action 4 : Former les producteurs de charbon de bois dans l'utilisation des technologies de carbonisation améliorée	Ministère des eaux et forêts, Ministère en charge de l'artisanat, CNRA, Collectivités territoriales (Conseils régionaux)	7 622,47 Euro (5 millions FCFA) /an	2020-2030
	Action 5 : Développer ou adopter des normes pour les technologies de carbonisation améliorée et créer un système de certification	CODINORM, CNRA, DGE, Universités, INP HB	35 978,07 Euro (23,6 millions de F CFA)	2020-2021
Objectif 4 : Valoriser les résidus agricoles en combustible de cuisson	Action 1 : Renforcer la capacité de production des entreprises locales qui fabriquent des briquettes à base de résidus agricoles	Ministère en charge de l'artisanat, le MFFE, DGE	7 622,47 Euro (5 millions FCFA) /an	2022
	Action 2 : Subventionner la production locale de brique de biomasse afin de rendre accessible le prix de vente	Ministère en charge du budget, DGE, FONA	25 916,41 Euro (17 millions de FCFA) /an	2021
	Action 3 : Sensibiliser les populations sur l'utilisation des briquettes	Direction Générale de l'Energie Le MFFE, Collectivités territoriales (Conseils régionaux)	304 898,91 Euro (200 millions F CFA) (valeur modifiable après la production du document de stratégie de sensibilisation prévu par l'appui institutionnel d'ENERGOS 1)	2021-2022

	Action 4 : Réaliser un projet pilote de bio digesteurs alimentés aux résidus agricoles et agropastoraux	Direction Générale de l'Energie, Ministère en charge de l'agriculture, des ressources halieutiques	115 Euro /m3 installé soit 75 000 /m3 installé, soit pour 20 bio digesteurs de 50 m3 soit 75 millions de F CFA (114 000 Euro)	2021-2022
	Action 5 : Sensibiliser les ménages et producteurs agricoles sur l'utilisation des bio digesteurs	Direction Générale de l'Energie MFFE	304 898,91 Euro (200 millions F CFA) (valeur modifiable après la production du document de stratégie de sensibilisation prévu par l'appui institutionnel d'ENERGOS 1)	2022-2023
Objectif 5 : Assurer que les hommes et les femmes participent de manière équitable à la mise en œuvre du Plan d'Action et bénéficient également des actions proposées	Action 1 : Recruter un expert genre dans l'entité qui sera responsable de la mise en œuvre du Plan d'Action	Ministère en charge de l'Energie et des Hydrocarbures, Ministère en charge de la femme (MFFE)	359 475,81 Euro (235 800 000 FCFA)	Annuel jusqu'en 2030
	Action 2 : Former les autres membres de l'entité en matière de genre	Ministère en charge de la femme	30 489,89 Euro (20 000 000 F CFA) (pour 01 formation)	2020
	Action 3 : Créer des guides sur l'intégration du genre dans le secteur de la cuisson propre	Ministère en charge de la femme	1 524,49 Euro (1 000 000 FCFA)	2020
Objectif 6 : Assurer la mise en œuvre du Plan d'Action	Action 1 : Mettre en place une plate-forme des parties prenantes pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action et plaider pour secteur	DGE et DGH	15 244,95 Euro (10 000 000 FCFA)	2020
	Action 2 : Mener une étude de marché sur l'énergie de cuisson en Côte d'Ivoire	DGE	76 224,73 Euro (50 000 000 F CFA)	2022
	Action 3 : Organiser une table ronde avec les bailleurs de fonds potentiels pour mobiliser le financement du Plan d'Action	DGE –DGH-CN REDD, Ministère en charge du budget, Ministère de l'économie et des finances	76 224,73 Euro (50 000 000 F CFA)	2020
	Action 4 : Promouvoir la recherche et le développement (R & D) des technologies de cuisson	Ministère en charge de la recherche scientifique, DGE et CN-REDD+	FONAME	2020 à 2030
	Action 5 : Organiser des activités de renforcement de capacité et de transfert de connaissances au moins une fois par année durant les 5 prochaines années	DGE et/ou CN-REDD+	7 622,47 Euro (5 000 000 FCFA)	2020
	Action 6 : Créer et rendre opérationnel un programme d'Information, d'Education et Communication	DGE et DGH, Ministère de l'enseignement	76 224,73 Euro (50 000 000 FCFA)	Annuel jusqu'en 2025

	Action 7: Créer des modules de formation à l'attention des élèves des lycées techniques et professionnels	Ministère en charge de l'enseignement technique et professionnel	0 FCA	Annuel jusqu'en 2025
Objectif 7 : Connaître l'impact de la mise en œuvre du Plan d'Action	Action 1: Elaborer un plan de suivi et de rapportage	DGE, DGH et Collectivités territoriales (Conseils régionaux)	10 000 000 FCFA	2020
	Action 2: recruter un cabinet indépendant pour évaluer l'impact du plan d'action.	DGE et DGH	22 867,42 Euro (15 millions FCFA)	2030
	Action 3: Mettre en œuvre le plan de suivi	DGE et DGH	15 244,95 Euro (10 millions FCFA) /an	Dès la mise en œuvre du présent plan d'action

Délais d'exécution des actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1-1												
Action 1-2												
Action 1-3												
Action 1-4												
Action 1-5												
Action 2-1												
Action 2-2												
Action 2-3												
Action 2-4												
Action 3-1												
Action 3-2												
Action 3-3												
Action 3-4												
Action 3-5												
Action 4-1												
Action 4-2												
Action 4-3												
Action 4-4												
Action 4-5												
Action 5-1												
Action 5-2												
Action 5-3												

Action 6-1												
Action 6-2												
Action 6-3												
Action 6-4												
Action 6-5												
Action 6-6												
Action 6-7												
Action 7-1												
Action 7-2												
Action 7-3	Dès la mise en œuvre du présent plan d'action											

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DELAIS D’EXECUTION DES DIFFERENTES ACTIONS